



DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_202_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de mise à disposition (Mme Bizet Camille) entre le Service Éducation de Vif et Profession Sport 38

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec Profession Sport 38 représentée par Mr LOSA Jean-Michel– Maison Départementale des sports – 7, rue de l’Industrie – 38320 EYBENS :

Un contrat de mise à disposition de l’intervenante Mme BIZET Camille, afin de fixer les modalités d’organisation pour des séances d’ateliers sportifs au centre de loisirs, ateliers partenariat à l’Ehpad de Vif et l’espace Bulles.

L’intervenante Mme BIZET Camille, propose des séances les mercredis de 8h à 17h des mois de novembre et décembre 2025, soit 6 mercredis sur une base de 35 heures .

Le coût total de la prestation pour 6 interventions s’élève à **1846 €** :

	Prix unitaire	Quantité	Total
Coût TTC	47,60 €	35 heures	1666 €
Frais kilométrique	30 €	6 interventions	<u>180 €</u>
TOTAL TTC			1846 €

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.